PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 06 MARS 2023 A 20 HEURES

L'an deux mil vingt-trois, le **LUNDI 6 MARS**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

<u>PRESENTS</u>: François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET - Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

ABSENT EXCUSÉ: Yannick BRUNEAU ayant donné pouvoir à François BERROU

Secrétaire: Noémie GAIGNER

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 6 Février 2023 a été approuvé.

QUESTION 1 VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

<u>Délib 2023-03-10</u>: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par la Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE à l'unanimité LE COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Délib 2023-03-11 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Après que le Maire ait donné lecture du Compte administratif 2022 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE et s'être retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel BOUILLON,1er adjoint, a procédé au vote à main levée de celui-ci à l'unanimité,

Il se résume ainsi:

Section de fonctionnement :

<u>section de fonctionnement</u> .	REALISÉ	R. à REALISER
Recettes	2 752 448,16	/
Dépenses	1 321 934,99	/

(dont résultat excédentaire reporté de 987 607,92 €)

Section d'investissement

	REALISÉ	R. à REALISER
Dépenses	934 759,94	206 346,02
Recettes	703 173,48	638 385,20
Résultat déficitaire d'investissement	231 586,46	/
Résultat excédentaire des Restes à Réaliser d'inv	vestissement 432 039,18	
(dont résultat déficitaire reporté de 804.84 €)		

(aont resultat deficitaire reporté de 804,84 €)

Résultat de clôture excédentaire de 1 198 926,71

<u>Délib 2023-03-12</u>: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET Lotissement de la Beulotière

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
 - 3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par la Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE à l'unanimité LE COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS DE « La Beulotière ».

Délib 2023-03-13 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET Lotissement de la Beulotière

Après que le Maire ait donné lecture du Compte administratif 2022 du **BUDGET ANNEXE de** « **La Beulotière** » et s'être retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel BOUILLON, 1er adjoint, a procédé au vote à main levée de celui-ci à l'unanimité,

Il se résume ainsi:

	REALISÉ
Recettes	476 761,46
Dépenses	340 579,04
Résultat excédentaire de fonctionnement	
(dont résultat excédentaire reporté de 126 283,46 €)	

Section d'investissement

	REALISÉ
Recettes	276 858.00
Dépenses	220 066,00
Résultat excédentaire d'investissement	56 792.00
(dont résultat déficitaire reporté de 76 858,00 €)	

,42	€	Ē	
,4	2	2 €	2 €

QUESTION 2

CONSTRUCTION RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE

Délib 2023-03-14 : CHOIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Après consultation auprès de 3 compagnies, trois offres d'assurance dommages ouvrage ont été remises pour les travaux de construction restructuration de l'Ecole Elémentaire « les mille mots » de la commune.

Aussi, après analyse des propositions d'assurance faites et présentation au Conseil Municipal,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir la société SMACL ASSURANCES de NIORT pour la garantie et cotisation suivantes :

• Cotisation au taux HT de 0.5200% + taxes, calculée sur un coût prévisionnel total de 2 525 334 € TTC et qui fera l'objet d'un ajustement en fonction du coût définitif des travaux ,

Dommage-ouvrage, garantie de base14 313.60 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'assurance avec la compagnie et à procéder au mandatement de la cotisation par acompte avec ajustement en fin de travaux en fonction du coût définitif de l'opération.

Délib 2023-03-15: CHOIX ENTREPRISE POUR TESTS ETANCHEITE DU BATIMENT

Après consultation auprès de 3 entreprises pour la réalisation des tests d'étanchéité à réaliser pendant les travaux de construction restructuration de l'Ecole Elémentaire « les mille mots » de la commune, deux entreprises ont remis une offre à partir des missions établies par le cabinet d'architectes CUB3. Seules deux d'entre elles ont souhaité nous répondre.

	Réunion de sensibilisation	Test Intermédiaire d'étanchéité à l'air		3 visites sur site pendant le chantier	TTC en €
SASU AEROBAT Chantrigné (53300)	180,00 €	768,00 €	732,00 €	0€ - comprise	1 680,00 €
SARL LCA Laval (53000)	420,00 €	1 008,00 €	1 008,00 €	486,00 €	2 922,00 €

Aussi, après analyse des propositions de devis faites et présentation au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise AEROBAT (SASU),
- AUTORISE le Maire à inscrire ces dépenses au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document concernant la présente délibération.

QUESTION 3	DÉCISION SOLLICITATION « FONDS VERT » POUR LES TRAVAUX DE
Délib 2023-03-16	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux réalisés sur certains secteurs de l'agglomération en rénovation de l'éclairage public :

- Remplacement d'une centaine de lampes à mercure par des lampes led en 2017,
- Renouvellement de 44 lampadaires en éclairage à énergie solaire en 2021 2022
- L'équipement, en installation initiale, d'éclairage à énergie solaire en 2021.- 2022 au lotissement de « La Beulotière »

Le projet 2023 consiste :

- au remplacement des lanternes vieillissantes de modèle « PESCADOR » équipés de lampes sodium par de nouveaux équipements et lampes led,
- au remplacement des appareillages et lampes sodium sur les lanternes restantes par des équipements à led.

A terme ces travaux complémentaires à ceux cités ci-dessus permettraient un parc d'équipements en éclairage réparti pour 20 % en solaire existant et 80 % en lampes led soit une économie estimée à 50 % d'énergie par rapport à 2021.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide au titre du « Fonds vert » sur la thématique « Aide à la rénovation énergétique » Renforcer la performance Environnementale : Renouvellement de l'éclairage accompagné d'une stratégie d'extinction en cœur de nuit.

Aussi le Conseil Municipal, par un votre à l'unanimité

APPROUVE le projet de remplacement des lanternes et lampes sodium par des lanternes, appareillages et lampes à led tel que proposé par Territoire d'Energie Mayenne

SOLLICITE par la présente décision l'attribution de l'aide « Fonds Vert » sur la thématique « Aide à la rénovation énergétique » Renforcer la performance Environnementale par la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public à hauteur **de 80 % de la dépense nette**,

VALIDE le plan de financement arrêté comme suivant :

Subvention « Fonds Vert »	61 343.00 €
Autofinancement sur le net à charge.	15 336.00 €

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la demande d'aide « fonds Vert », à signer la convention à passer avec Territoire Energie Mayenne et à engager les travaux.

QUESTION 4

<u>Délib 2023-03-17</u>: CHOIX CENTRE AÉRÉ JUILLET 2023: CONVENTION D'ACCUEIL ET DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-DES-TOITS

Julie CHARPENTIER, Adjointe responsable de la commission ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES présente la prestation d'accueil des enfants scolarisés jusqu'au CM2, du 10 au 28 juillet 2023 inclus au sein de l'accueil de loisirs de Saint Ouen des Toits. (Ouverture de 7h à 19h).

La commune de Saint Ouen des Toits est l'organisatrice de l'accueil. Elle supporte l'ensemble des charges (de personnel, de fonctionnement), facture aux familles le coût des services (Accueil de loisirs et restauration), et perçoit les recettes associées (CAF entre autres). Elle communiquera le bilan financier détaillé aux communes conventionnées.

Les services sont facturés aux familles au tarif « habitant de la commune de Saint Ouen des Toits, via son portail famille (les familles devront donc créer un compte.)

Participation financière des communes signataires sur la base du « reste à charge » de la collectivité :

- Versement d'une avance de 19€ par jour d'accueil enfant en 2023 ;
- Régularisation en 2024 sur la base des recettes et des charges réelles.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de :

- **EMETTRE** un avis favorable à l'accueil des enfants pour l'été 2023 :
- **PROCEDER** au versement des sommes nécessaires au remboursement des frais auprès de la commune de Saint-Ouën-des-Toits ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention fixant les modalités d'organisation et financières avec la commune de Saint-Ouën-des-Toits ;
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions relatives à ce partenariat.

Information : PRESENTATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DEPENSES DU SERVICE CROQ' LOISIRS AU 1er AVRIL

Sur la base des projets de l'année, des dépenses des années précédentes, des recettes exceptionnelles, cidessous proposition de budget 2023, concernant les dépenses d'intervenants extérieurs ou frais entrées (6188), transports (6247), locations (6132,6135), équipements activités (60632) et alimentation (60623)

Service / Action	Enveloppe	Commentaires
	financière	
CROQ loisirs	3 150 €	30 jours d'ouverture x 100 €
(hors projet cirque)		+ supplément familles sortie
Activités périscolaires du	1 800 €	36 mercredis x ½ journée x 100€
mercredi		
Passerelle	1 000 €	Objectif: 100€ / jour d'ouverture +
		supplément familles sorties
Animations de fin d'année	1 950 €	Intervenants 750 €, location trianon
pour tous les enfants scolarisés		150€, chocolats
(juin et décembre)		

Délib 2023-03-18: TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES – ALSH Effet 1er AVRIL 2023

Pour permettre d'appliquer une tarification différenciée pour certaines activités mises en place pendant les petites vacances pour les 3-11 ans, notamment lors d'intervenants extérieurs ou sorties avec transport et frais d'entrée, il est proposé de prendre une nouvelle délibération applicable à compter du 1er avril 2023.

Pour une uniformisation des tarifs pour des activités communes « Croq' loisirs et jeunesse », il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération n°2022-07-59 du 20 Juin 2022, concernant les tarifs de ces services.

Notamment lors de sorties exceptionnelles, le tarif facturé aux familles peut être supérieur au tarif habituel. Cette délibération est établie afin de permettre une tarification en fonction des activités thématiques particulières.

PROPOSITION TARIFICATION SERVICES EXTRASCOLAIRES AU 1ER AVRIL 2023

PERISCOLAIRE		
	AU 1er AVRIL 2023	
	non imposable	imposable
Péri matin	1,62	1,72
Péri soir	1,22	1,32
NAP	0,60	0,65
mercredi après-midi 1 13h30 - 15h30	0,90	1,00
mercredi après-midi 2 15h30 - 17h00	0,90	1,00
péri mercredi soir (idem ci-dessus	1,22	1,32
sport découverte	0,90	1,00
Sport loisirs	0,90	1,00

RESTAURANT SCOLAIRE		
	AU 1er A	VRIL 2023
Enfants-stagiaires-apprentis		
agents de la restauration	3,60	
La Ritournelle		
Enseignants, autres agents		6,60
Absence inscription ou désins	cription hors délais 3,60€	
ALSH 4 -11 ans Ptes Vacances et Passerelle		
	au 1er A'	VRIL 2023
COMMUNE	non imposable	imposable
matin	3,60	3,70
après-midi	3,60	3,70
repas midi	3,	60
péri vac matin	1,62	1,72
péri vac soir	1,62	1,72
		T
HORS COMMUNE	non	imposable

Absence non justifiée : application du tarif normal

matin après-midi

péri vac matin

péri vac soir

Activités pontuelles familles non imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle	Prix journée				
Activités pontuelles familles imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle +3%	ou 1/2 journée				
Tarifs fixés sur arrêté du Maire						

imposable 5,60

5,60

1,62

1,62

5,70

5,70

1,72

1,72

ALSH 11 -17 ans Jeunesse et passerelle		1er AVRIL 2023			
COMMUNE ET HORS CO	MMUNES	non imposable	imposable		
matin		3,60	3,70		
après-midi		3,60	3,70		
Activités pontuelles familles non impos	Prix fixé à l'activité ponctuelle			Prix journée	
Activités pontuelles familles imposab	Prix fixé à l'activité ponctuelle +3%			ou 1/2 journée	
Tarifs fixés sur arrêté du Maire					

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE les nouveaux tarifs tels que présentés.

QUESTION 5 Informations	COMMISSION VOIRIE
----------------------------	-------------------

Attribution de Pierre 2023:

Fourniture et transport de 11 camions de pierre : 8 sur divers chemins et 3 en dépôt à l'aire de stockage du service technique.

Lamier (micro tracteur)

101,40 €/h

Fauchage et Elagages 2023

		Devis Fau	uchage/Elagages 2	2023 TTC		
	CHEVREL Nicolas		CROISSANT Nicolas		MARCHAND Michel	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
	_		MAI			
Fauchage banquettes (km de route)	186,00€	85,80 €	39,65€	49,80€	39,60€	40,80€
40 kms	7 440,00 €	3 432,00 €	1 586,00 €	1 992,00 €	1 584,00 €	1 632,00 €
Elagages Virages (heure)	63,60€	66,00€	56,82€	71,82 €	73,20€	74,40 €
environ 16 h	1 017,60 €	1 056,00 €	909,12€	1 149,12 €	1 171,20€	1 190,40 €
TOTAL des 2 prestations	8 457,60 €	4 488,00 €	2 495,12 €	3 141,12 €	2 755,20 €	2 822,40 €
			SEPTEMBRE			
Banquette + élagueuse (km route)	186,00€	189,60€	175,19€	194,98€	170,40€	174,00€
40 kms	7 440,00 €	7 584,00 €	7 007,60 €	7 799,20 €	6 816,00 €	6 960,00 €
si choix 2 entreprise	50% des 40 km	3 792,00 €				3 480,00 €
Dunara (2 mažtuna)	1		I	T	1	92.40.6/h
Broyeur (2 mètres)		85,80 €/h				83,40 €/h
Broyeur (3 mètres) Broyeur (3,50 ou 3,60 mètre	ac)	05,00€/∏	1	109,98 €/h		95,40 €/h
Lamier	- s _j	105,60 €/h	1	103,98 €/h		93,40 €/h 103,20 €/h
-uninci	Į	103,00 €/11	1	121,30 6/11		103,20 €/11

Le Conseil décide de valider les propositions de la Commission :

- Banquettes et Virages : Entreprise Nicolas CROISSANT pour un montant de 3 141,12 € TTC
- Elagages automne : Entreprise Nicolas CHEVREL (zone Nord) pour un montant de 3792,00 € TTC Entreprise Michel MARCHAND (zone Sud) pour un montant de 3 480 € TTC

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Information : Dans le cadre du marché de travaux rue du Trianon une indemnité d'imprévision a été demandé par l'entreprise EUROVIA ayant pour objectif de compenser des charges extracontractuelles subies par le titulaire d'un marché public.

Cette indemnité est de l'ordre de 11 206.66 € HT dont 10 % reste à la charge de l'entreprise (1 120.66 € HT) – Elle est soumise à TVA au taux de 20 % et portée à la section de fonctionnement du budget.

Le solde du marché initial de 168 897.24 € TTC devrait se solder à 151 276.72 € TTC.

Information : Périmètre de protection du « Château de Fresnay » : déplacement du cabinet AEI de Le Pré Saint-Gervais (93) – rapport remis à l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) fin février.

Information : Rencontre du 7 février, avec le conseiller en Energies Partagés de Laval Agglo. concernant les économies d'énergies (en particulier sur la salle polyvalente.) Propositions à venir suite à cette rencontre.

Information : Rencontre avec le CAUE le 20/02, concernant la gestion des espaces verts. Une proposition d'accompagnement par le CAUE sera transmise et étudiée.

Information : Visite du crématorium de Laval le mardi 21 mars (Michel BOUILLON, Noémie GAIGNER et Caroline BEAUDUCEL, François BERROU) à partir de 18 heures.

- Jeudi 25 mai

Information: Dates des prochains Conseils Municipaux

- Commission Plénière (prépa budget) : jeudi 16 mars
- Lundi 27 mars
- Lundi 17 avril Jeudi 22 juin